

CCMC 14505-L

CCMC Évaluation de la conformité aux normes

Numéro du CCMC :	14505-L
Statut :	En vigueur
Date de publication :	2023-07-11
Date de modification :	2023-09-06
Titulaire de l'évaluation :	Huntsman Solution Bâtiments (Canada) Inc. 870, Curé-Boivin Boisbriand (QC) J7G 2A7 Canada Site Web : huntsmanbuildingsolutions.com/fr-CA/ Téléphone : 450-437-0123 Courriel : infocanada@huntsmanbuilds.com
Noms des produits :	<ul style="list-style-type: none">• Airmétic® Soya HP™• Heatlok® Soya HP™• Polar Foam Soya HP™
Exigences d'évaluation :	<u>CAN/ULC-S705.1:2018</u>

Le présent document constitue un élément de preuve suffisant pour obtenir l'approbation de la plupart des autorités compétentes au Canada. À propos de la reconnaissance du CCMC – Vérifier la conformité des produits grâce à la marque de confiance du CCMC

Renseignements sur les produits

Noms des produits

- Airmétic® Soya HP™
- Heatlok® Soya HP™
- Polar Foam Soya HP™

Description

Mousse de polyuréthane rigide pulvérisée de densité moyenne et à alvéoles fermées. La mousse est constituée de deux éléments (isocyanate et résine) qui doivent être identifiés comme suit en plus de porter la mention « CCMC 14505-L » :

- isocyanate (élément A) : isocyanate A100; et
- résine (élément B) : résine Airmétic® SOYA HP™, Heatlok® SOYA HP™, Polar Foam SOYA HP™.

Les produits Airmétic® SOYA HP™ et Heatlok® SOYA HP™, finaux, durcis et installés, sont de couleur verte. Le produit Polar Foam SOYA HP™, final, durci et installé, est de couleur pêche.

Produit fabriqué sur place

Le produit est fabriqué sur place. Il doit être fini sur les lieux uniquement par des installateurs certifiés qui effectuent la pulvérisation de matières premières portant un numéro du CCMC et produites seulement aux usines de fabrication ci-dessous. Voir la section Mise en œuvre de l'isolant en mousse de polyuréthane pulvérisée pour obtenir plus de détails sur les exigences relatives à l'installation et à l'assurance de la qualité sur le chantier.

Usine de fabrication

La présente évaluation est seulement valide pour les produits fabriqués dans l'usine suivante :

Noms des produits	Usine de fabrication
	Boisbriand (QC), CA
Airmétic® Soya HP™	☑
Heatlok® Soya HP™	☑
Polar Foam Soya HP™	☑

☑ Indique que le produit provenant de cette installation de fabrication a fait l'objet d'une évaluation par le CCMC.

Exigences techniques

La présente évaluation est fondée sur la démonstration de la conformité au critère suivant :

Numéro du critère	Critère
<u>CAN/ULC-S705.1:2018</u>	Standard for Thermal Insulation - Spray Applied Rigid Polyurethane Foam, Medium Density - Material Specification

La masse volumique minimale du produit sur place, sa résistance thermique à long terme (RTLTL), sa perméance à la vapeur d'eau (PVE) et le délai d'occupation après la pose du produit sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tableau 1. Masse volumique sur place, RTLTL de calcul, PVE et délai d'occupation après la pose des produits

Produit	Masse volumique minimale sur place ⁽¹⁾ (kg/m ³) [lb/pi ³]	RTLTL de calcul pour une épaisseur de 50 mm (m ² ·C/W)	PVE pour une épaisseur de 50 mm ⁽²⁾ (ng/(Pa·s·m ²))	Délai d'occupation ⁽³⁾ (h)
Heatlok® Soya HP™	35,3 [2,2]	2,06	31	25
Airmétic® Soya HP™				
Polar Foam Soya HP™				

Notes

- ¹ Selon les essais de qualification en vertu de la norme CAN/ULC-S705.1, la masse volumique minimale spécifiée doit être conforme à la norme CAN/ULC-S705.1, telle que mesurée sur place conformément à la norme CAN/ULC-S705.2-05, « Norme sur l'isolant thermique en mousse de polyuréthane rigide pulvérisée, de densité moyenne – Application ».
- ² La perméance à la vapeur d'eau (PVE) est déterminée à partir d'un échantillon prélevé par carottage dont les pellicules ont été enlevées. Dans le cas d'un produit installé sur place, la PVE pour cette épaisseur serait moins élevée en raison de l'effet des pellicules.
- ³ Le délai d'occupation après la pose du produit est de 25 h dans le cas des constructions réhabilitées lorsque l'aire réhabilitée isolée est ventilée conformément à la norme CAN/ULC-S705.2 pendant l'installation du produit et après la pulvérisation. Voir les exigences d'évaluation pour plus de détails.

Programme d'assurance de la qualité du chantier (PAQC)

Mise en œuvre de l'isolant en mousse de polyuréthane pulvérisée

En plus de la qualification du matériau selon la norme CAN/ULC-S705.1 abordée ci-dessus, la mousse de polyuréthane pulvérisée de densité moyenne doit être mise en œuvre conformément à la norme CAN/ULC-S705.2 en vertu d'un programme d'assurance de la qualité du chantier (PAQC). Le titulaire de l'évaluation a fait appel au fournisseur désigné du PAQC mentionné ci-après pour mettre en œuvre le PAQC quant à l'installation du produit par des installateurs certifiés et pour fournir une vérification sur le terrain par un organisme tiers, au besoin. Comme pour toute évaluation, le

titulaire de l'évaluation est responsable de la qualité du produit fini (mousse installée) et, par conséquent, il lui incombe de remédier aux cas d'installations non conformes.

La mise en œuvre du produit doit être conforme aux directives contenues dans le manuel du fabricant. L'agent du bâtiment doit pouvoir consulter sur place un exemplaire de ce manuel pendant toute la durée de l'installation.

Installateurs certifiés

Le titulaire de l'évaluation exige que seuls des installateurs certifiés désignés soient autorisés à installer dans les bâtiments sa mousse isolante de polyuréthane pulvérisée exclusive. Tous les installateurs doivent être certifiés pour l'installation de ce produit par le fournisseur désigné du PAQC, posséder un permis valide avec photo au moment de l'installation et être en mesure de présenter le permis sur demande.

Vérification sur le terrain par un organisme tiers

Dans le cadre de son PAQC, le titulaire de l'évaluation prévoit également que des vérifications périodiques sur le terrain soient menées par le fournisseur désigné du PAQC. Une fois la vérification sur le terrain terminée, le fournisseur désigné du PAQC fera rapport des résultats de conformité du produit et de toute mesure corrective à apporter, au besoin, au titulaire de l'évaluation. Les agents du bâtiment peuvent communiquer avec le fournisseur du PAQC pour demander une vérification sur le terrain d'un chantier précis.

Fournisseur désigné du PAQC

L'organisme suivant a été désigné par le titulaire de l'évaluation à titre de fournisseur du PAQC et il est reconnu par le CCMC comme organisme de certification de personnel accrédité selon la norme ISO/IEC 17024 et comme organisme d'inspection accrédité selon la norme ISO/IEC 17020.

Caliber Quality Solutions Inc. (Caliber)
2323, rue Yonge, bureau 605
Toronto (Ontario) M4P 2C9
Téléphone : 1-888-5-QAP-HELP (1-888-572-7435)
Courriel : QAP@caliberqa.com
Site Web : www.caliberqa.com

Renseignements administratifs

Utilisation des examens du Centre canadien de matériaux de construction (CCMC)

Le présent examen doit être lu dans le contexte du [Recueil d'examens de produits du CCMC](#), de tout code de construction ou règlement applicable et de toute autre exigence réglementaire (par exemple, la [Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation](#), la [Loi canadienne sur la protection de l'environnement](#), etc.).

Il incombe à l'utilisateur de vérifier la validité de l'examen et de s'assurer que celui-ci n'a pas été retiré ou remplacé par une version plus récente dans le [Recueil d'examens de produits du CCMC](#).

Exonération de responsabilité

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) n'a évalué que les caractéristiques du produit spécifique décrit dans la présente évaluation. L'information et les opinions fournies dans la présente évaluation sont destinées aux personnes qui possèdent le niveau d'expérience approprié (comme les autorités compétentes, les spécialistes de la conception et les rédacteurs de devis) pour en utiliser le contenu et l'appliquer. La présente évaluation est valide si le produit est utilisé dans le cadre d'une construction permise, selon les conditions et restrictions énoncées dans la présente évaluation et conformément aux codes de construction et règlements applicables.

La présente évaluation ne constitue ni une déclaration, ni une garantie, ni une caution, expresse ou implicite, et le CNRC ne fournit aucune recommandation à l'égard de tout produit évalué. Le CNRC ne répond en aucun cas et de quelque façon que ce soit de l'utilisation ou de la fiabilité de l'information contenue dans la présente évaluation, ni de l'utilisation de tout produit évalué. Le CNRC ne vise pas à offrir des services de nature professionnelle ou autre pour ou au nom de toute personne ou entité, ni à exécuter une fonction exigible par une personne ou entité envers une autre personne ou entité.

Langue

An English version of this document is available.

En cas de divergence entre la version anglaise et la version française du présent document, la version anglaise prévaut.

Droit d'auteur

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le Conseil national de recherches du Canada, 2023

Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, stockée dans un système électronique d'extraction, ni transmise, sous quelque forme que ce soit, par un quelconque procédé électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou autrement, sans le consentement écrit préalable du CCMC.

Reconnaissance du CCMC

Le Centre canadien de matériaux de construction (CCMC) offre un service d'examen de la conformité aux codes canadiens de sécurité, du bâtiment et de l'énergie, le seul service du genre qui soit appuyé et administré par le gouvernement du Canada. Le CCMC a la confiance de plus de 6000 responsables de la réglementation au Canada.

Au Canada, la plupart des autorités compétentes considèrent les examens de produits du CCMC comme des éléments de preuve acceptables aux fins de l'approbation de produits.

Les examens du CCMC sont reconnus par les autorités responsables de la construction au Canada :

Alliance of Canadian Building Officials' Associations (ACBOA)



(Alliance of Canadian Building Officials' Associations (ACBOA))

Association nationale des agents du bâtiment des Premières Nations (ANABPN)



(Association nationale des agents du bâtiment des Premières Nations (ANABPN))

Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH)



(Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH))

Alberta Building Officials Association (ABOA)



(Alberta Building Officials Association (ABOA))

Saskatchewan Building Officials Association (SBOA)



(Saskatchewan Building Officials Association (SBOA))

Manitoba Building Officials Association (MBOA)



(Manitoba Building Officials Association (MBOA))

Association des officiers en bâtiments de l'Ontario



(Association des officiers en bâtiments de l'Ontario)

Association des officiers de la construction du Nouveau-Brunswick (AOCNB)



(Association des officiers de la construction du Nouveau-Brunswick (AOCNB))



Le CCMC offre un service d'examen de la conformité aux exigences des codes canadiens et consulte les responsables de la réglementation de la construction dans l'ensemble du pays au sujet des variantes régionales des codes et des interprétations à l'échelle locale et provinciale. Il est conseillé aux utilisateurs de consulter les renseignements techniques figurant dans les examens du CCMC lorsqu'ils prennent des décisions touchant l'approbation de produits. [Cliquer ici pour en savoir davantage sur le service unique qu'offre le CCMC pour le Canada.](#)

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le CCMC par téléphone au 613-993-6189 ou par courriel à l'adresse ccmc@nrc-cnrc.gc.ca.

AVIS

L'information contenue dans cette page Web (en format HTML) constitue l'information la plus à jour du CCMC à propos du présent examen.

En téléchargeant ce fichier PDF, vous reconnaissez que ce fichier :

- ne doit servir qu'à des fins d'archivage;
- représente l'information disponible au moment du téléchargement; et
- pourrait ne pas correspondre à l'information la plus à jour disponible à une date ultérieure.

Les renvois au présent examen du CCMC (dans la documentation sur les produits, les sites Web, etc.) doivent être faits à l'aide d'un lien menant à la page Web de l'évaluation. **Ce fichier PDF ne doit pas être utilisé pour distribuer une copie du présent examen à un auditoire.**

[Afficher PDF \(format de document portable\)](#)